

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels

PLACES LIMITÉES
À 15 PARTICIPANTS



VALIDANTE

Nombreuses activités

Votre 1^{ère} action DPC de l'année
à 96 € et indemnisée 650 €*
*selon conditions ANDPC

Initiation à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en médecine bucco-dentaire

Pour l'équipe dentaire. Pour les praticiens souhaitant renforcer l'implication de leurs patients chroniques par une démarche éducative de « self managing ». Pour les praticiens qui cherchent à rejoindre un programme de santé.

Actuellement les pratiques du chirurgien-dentiste relèvent essentiellement du curatif, avec un fort taux de récurrences des pathologies et parfois des échecs thérapeutiques. Pourtant, des études internationales démontrent que lorsqu'un praticien accorde 2 minutes supplémentaires et une écoute active à un patient, il obtient de bien meilleurs résultats en termes d'observance du traitement et d'implication du patient. Ainsi, la question de la motivation du patient reste entière et l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) apparaît comme un véritable outil à la disposition des soignants.

Discipline récente, l'ETP vise à « accompagner les patients atteints de maladies chroniques nécessitant un accompagnement spécifique (troubles de comportement alimentaire, polyopathologique, diabétique, antécédents de maladie cardio-vasculaire, polyhandicapé,

Alzheimer...) ou encore des publics spécifiques nécessitant une prise en charge personnalisée (polycarieux, douloureux chronique, patients parodontaux,...) sans oublier leur entourage.

L'objectif n'est pas de modifier les actes cliniques mais de vivre autrement sa relation de soignant. Il s'agit de renforcer les qualités de communication du professionnel autour de la dimension éducative et relationnelle avec le patient. L'ETP est intégrée aux soins. L'assistant(e), véritable allié(e) du praticien, peut jouer un rôle primordial dans l'écoute et la réassurance du patient : son implication dans l'approche comportementale de ce dernier peut être d'un apport très positif.

Nous vous proposons un cycle de 2 jours autour d'une initiation à l'Education Thérapeutique du Patient.

Le programme de la formation

2 journées de formation pour les chirurgiens-dentistes et leur équipe

9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)

Formateur : Dr Amélie ODIER

JOURNÉE 1

L'Éducation Thérapeutique du Patient : principes et modalités

- Définition et concepts : l'ETP c'est quoi ? Pourquoi ? Pour qui ?
- Place de l'ETP aujourd'hui dans la prise en charge globale du patient touché par la maladie chronique : rôle du chirurgien-dentiste
- De la théorie à la pratique de la médecine bucco-dentaire : l'ETP en odontologie ? Vers quels patients ?

JOURNÉE 2

La démarche éducative : du diagnostic éducatif à l'alliance thérapeutique avec le patient

- Méthodes et outils : faire un diagnostic éducatif avec le patient
- Les applications au cabinet : comment adopter une posture éducative au fauteuil ? Quelle ETP au quotidien ?
- Renforcer ses compétences relationnelles : place des émotions, écoute active et empathie dans la relation thérapeutique

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les praticiens en médecine bucco-dentaire, à la mise en œuvre de l'ETP lors de la prise en charge de leurs patients.
- A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de pouvoir expliquer ce qu'est l'ETP
- Comprendre l'intérêt de la démarche éducative en médecine bucco-dentaire
- Comprendre comment mettre en place une action éducative personnalisée et intégrée au soin du patient au fauteuil
- Développer sa posture éducative : communiquer et écouter son patient
- Permet de capitaliser 14h sur les 40h nécessaires pour obtenir une attestation de formation validante en ETP

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

- Brest les 26 et 27 septembre 2019
 Paris les 17 et 18 octobre 2019

Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien : libéral ou salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....
.....

Nom et prénom du praticien :

Nom et prénom de l'assistant(e) dentaire qui participe à la formation :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADELI :

Tél : Email :

.....

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 840 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 880 €
<input type="checkbox"/> Assistant(e) adhérent(e) UFSBD 660 €	<input type="checkbox"/> Assistant(e) non adhérent(e) 720 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (possible début décembre) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation <input type="checkbox"/> Je joins un chèque de règlement à l'ordre de l'UFSBD d'un montant de 96 € + un chèque de caution d'un montant de 880 € et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	
Avec ACTALIANS SIRET : 784 719 247 000 57 - N° organisme : 11752372075	
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.actaliens.fr	

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €